

## Convention relative aux prestations de services bancaires en ligne (pour clients directs)

### Numéro de référence

(à remplir par la Banque)

Par le présent formulaire, le(s) client(s) (ci-après: «le client») peu(ven)t solliciter des prestations de services bancaires en ligne.

#### 1<sup>er</sup> client

Données personnelles  Monsieur  Madame  Raison sociale

Nom/Raison sociale

Prénom

Téléphone mobile (à indiquer pour le login-mobile)

#### 2<sup>ème</sup> client (en cas de compte-joint)

Données personnelles  Monsieur  Madame

Nom

Prénom

Téléphone mobile (à indiquer pour le login-mobile)

**Le client demande, par la présente, à pouvoir bénéficier des prestations de services bancaires en ligne offertes par la bank zweiplus sa (ci-après: «la Banque») pour tous les comptes/dépôts actuels et futurs figurant sous le numéro de référence ci-dessus. Les prestations peuvent englober notamment les relevés de fortune, les relevés de comptes et de dépôts, les mouvements de comptes et de dépôts, les informations relatives au marché (en différé), les rapports de performance, l'allocation d'actifs, ainsi que des messages et des informations.**

Le client dispose déjà d'un accès aux services bancaires en ligne et souhaite que la présente convention de services bancaires en ligne soit codée par la même empreinte de légitimation.

N° d'identification de l'utilisateur

Dans le cadre de l'utilisation des prestations de services bancaires en ligne, l'identification du client ou de ses mandataires n'a pas lieu par vérification de la signature par la Banque, mais par autolégitimation du client ou de ses mandataires fondée sur l'utilisation d'outils électroniques conformes aux dispositions régissant les prestations de services bancaires en ligne de la Banque. La Banque est autorisée à introduire d'autres systèmes de sécurité pour les services bancaires en ligne (p. ex. signature de transaction, login par SMS, etc.). Etant donné que pour des raisons techniques, les signatures collectives

ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des prestations de services bancaires en ligne, les cotitulaires d'un compte-joint ainsi que les sociétés appliquant des règlements de signatures collectives ou possédant plusieurs empreintes de légitimation, conviennent que l'autolégitimation, et par conséquent tous les actes juridiques en relation avec les prestations de services bancaires en ligne (y compris l'exécution de mandats boursiers et le cas échéant le retrait d'éléments du patrimoine), peuvent être valablement exécutés vis-à-vis de la Banque par l'un des titulaires ou, dans le cas d'entreprises, par une seule personne physique.

### Notre prestations de services bancaires en ligne

Les prestations de services bancaires en ligne comportent: **+ la consultation (comptes/dépôts)**  
**+ les opérations de paiement**  
**+ le trading**

## Convention relative aux prestations de services bancaires en ligne (pour clients directs)

### Informations sur le compte/dépôt

Le client prend connaissance du fait qu'à partir de l'activation des prestations de services bancaires en ligne, **les relevés ne sont plus consultables que par la boîte aux lettres électronique des services bancaires en ligne, dans le dossier «Messages»**. Il n'y a plus d'envoi par courrier postal.

### Conditions des opérations de paiement

La Banque est autorisée à introduire la signature de transactions pour l'autorisation d'ordres de paiement comme élément de sécurité supplémentaire. Dans le cadre de la procédure d'autorisation, le client ou le mandataire est informé de manière interactive, par SMS, du contenu d'un ordre de paiement puis invité à confirmer l'exécution de celui-ci à l'aide d'un code de confirmation qui lui est transmis. La Banque peut fixer librement les cas où la signature de transactions est requise ainsi que les règles la régissant. Elle est également libre d'introduire des systèmes de sécurité supplémentaires pour la fourniture de prestations liées aux opérations de paiement via les services bancaires en ligne.

**Le client reconnaît sans réserve toutes les transactions comptabilisées sur les comptes actuels et futurs figurant sous le numéro de référence indiqué à la première page dès lors qu'elles ont été réalisées en relation avec l'empreinte de légitimation du client ou de son mandataire. Il en va de même pour les transactions réalisées suite à l'utilisation abusive de l'empreinte de légitimation du client ou de son mandataire.**

La Banque est habilitée à facturer des frais séparés pour les opérations de paiement proposées par les services bancaires en ligne (signature de transaction incluse).

### Conditions du trading

Le client ou son mandataire prend connaissance du fait que le traitement de ses ordres boursiers passés en utilisant les prestations de services bancaires en ligne n'a parfois pas lieu directement resp. pas 24 heures sur 24, mais qu'il dépend notamment des dates de cotation/heures de cotation de la place boursière concernée resp. du régime de jours fériés/des horaires de travail de l'agence chargée de la tenue du compte concernée et/ou du service de traitement. Le client ou son mandataire prend également connaissance du fait que la Banque choisit librement les places boursières et les titres proposés au client ou à son mandataire dans le

cadre des prestations de services bancaires en ligne. Si le client ou son mandataire passe des ordres boursiers, il se soumet à l'application des normes en vigueur (lois boursières, ordonnances boursières, règlements, usages, etc.) et s'engage à observer ces normes. La Banque est en droit de rejeter ou d'annuler des ordres boursiers du client ou de son mandataire dès lors qu'ils ne sont pas en conformité avec les normes en vigueur (loi boursière, ordonnance boursière, règlements, usages, etc.).

**Le client prend note du fait que les éventuelles procurations relatives à l'utilisation des prestations de services bancaires en ligne ne sont pas valables pour l'utilisation du trading et qu'il doit en délivrer de nouvelles pour celui-ci. Les procurations existantes restent toutefois valables pour les consultations via les services bancaires en ligne (prestations de base des services bancaires en ligne). Le client reconnaît sans réserve toutes les transactions comptabilisées sur les comptes actuels et futurs figurant sous le numéro de référence indiqué à la première page dès lors qu'elles ont été réalisées en relation avec l'empreinte de légitimation du client ou de son mandataire. Il en va de même pour les transactions réalisées à la suite de l'utilisation abusive de l'empreinte de légitimation du client ou de son mandataire.**

### Droit applicable et for

Toutes les relations juridiques du client avec la Banque sont soumises au **droit suisse**. Le lieu d'exécution, le for de poursuite pour les clients domiciliés à l'étranger et le for de toute procédure quelconque sont à **Zurich**. La Banque demeure toutefois en droit d'ouvrir action au domicile du client ou devant tout autre tribunal compétent.

### Conditions générales de vente

Les Conditions générales de vente (y compris le Règlement de dépôt) font partie intégrante de la présente convention. Au moment de l'ouverture de la relation d'affaires, un exemplaire a été remis au client. Il a pris connaissance de son contenu et en approuve toutes les parties. Le client prend connaissance du fait que la relation de services bancaires en ligne ne survient qu'au moment de la reconnaissance de la disposition relative à la prestation de services bancaires en ligne dans le cadre du premier processus de login.

Lieu / date

X  
Signature du client 1

Lieu / date

X  
Signature du client 2

Reçu le \_\_\_\_\_  personnellement  par courrier Visa \_\_\_\_\_ Siège \_\_\_\_\_